



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Mina CHERIF
Tél : 01.30.92.85.81
Mél : mina.cherif@yvelines.gouv.fr

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie
Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale
et de la Réglementation Générale**

Mantes-la-Jolie, le **31 MARS 2023**

**COMPTE RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DU BASSIN INDUSTRIEL DE LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE**

La Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Limay/ Gargenville/ Porcheville installée autour des établissements AIR LIQUIDE, ALPA, EDF, FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE, DERICHEBOURG, LINDE FRANCE, SEQUENS, SARP INDUSTRIES, DIEUX SAS, TOTAL ENERGIES et VALENE, s'est tenue le lundi 30 janvier 2023 à l'espace culturel Christiane FAURE à Limay.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Jean-Louis AMAT, Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie
- Madame Mina CHÉRIF, chargée de police administrative et de la réglementation en lien avec le cadre de vie , Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
- Madame Delphine DUBOIS, cheffe de l'Unité Départementale des Yvelines - DRIEAT
- Madame Mathilde FAILLARD, ingénieur - DRIEAT UD 78
- Monsieur Romain CASSIAUX, ingénieur - DRIEAT UD 78
- Madame Cécilia HOUMAIRE, responsable de la cellule environnement extérieur, ARS
- Monsieur Yann PERRON, Maire de Gargenville
- Monsieur Thierry OSSANT , conseiller municipal - Mairie d'Issou
- Monsieur Michel HARDY, Maire-adjoint de Guerville
- Monsieur Alec JALTIER, Maire de Porcheville
- Monsieur Jean-Marc RUBANY, conseiller municipal – Mairie de Limay
- Madame Julie DE BORTOLI, attractivité et économie locale – Mairie de Limay
- Monsieur Alain MERCADAL, Maire-adjoint de Guitrancourt
- Monsieur Franck FONTAINE, Maire de Mezières-sur-Seine
- Monsieur Alain MERCADAL, Maire-Adjoint de Guitrancourt
- Monsieur Matthieu PIANEZZE, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture des Yvelines
- Monsieur le Commandant Alain FAUVEAU, adjoint du Chef de Groupement prévention - SDIS 78
- Monsieur le Lieutenant Eric SOMMIER, Groupement Ouest, Prévision/Opération - SDIS 78
- Monsieur le Lieutenant Frédéric CHAUTARD, prévention industrielle – SDIS 78
- Monsieur le lieutenant Bruno VILLERS , SDIS 78
- Madame Eléonore ESTADIEU, SPI Vallée de Seine – ASPI
- Madame Cécile LABUTTE, chargée de sécurité Industrielle et Environnement - SARP INDUSTRIES Limay
- Monsieur Benoît TAILLIER, directeur régional GDE IDF
- Monsieur Jérôme DAMIENS-TESSIER, SARP INDUSTRIES Limay
- Monsieur Thibaut HERNANDEZ LARA, responsable des opérations et transformation du site TOTAL ÉNERGIES de Gargenville
- Madame Thi-ly-ly NGUYEN, TOTAL ÉNERGIES
- Monsieur Mariusz WIECEK, directeur de l'agence Seine Aval, Port de Paris

- Monsieur Émeric VACHERON, directeur Général DIELIX
- Monsieur Julien GUSCHING, responsable HSE DIELIX
- Madame Méлина FOUVILLE, France Plastique Recyclage
- Monsieur Anthony BARNAUD, responsable usine acétylène, société AIR LIQUIDE France Industrie Limay
- Monsieur Dominique MARIS, Association Yvelines Environnement
- Madame Monique ORY, collectif d'associations pour la défense de l'environnement (CAPESA)
- Monsieur Richard HUGUET, Association AQUAREM
- Madame Brigitte AUBRY, Association ALEM

Étaient excusés :

- Monsieur Christophe AMATO, technico-commercial, LINDE France
- Monsieur Christophe DARRIBERE, directeur Pôle TRI CS-Transfert IDF

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du bilan d'exploitation 2022 et perspective d'évolution des sociétés SARP INDUSTRIES et TOTAL ÉNERGIES
- Présentation du bilan et de l'action de l'inspection des installations classées
- Questions diverses

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité des exploitants sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante : <https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-inter-entreprises-de-limay-a2113.html>

Monsieur AMAT, Sous-Préfet, ouvre la séance à 14h30. Il rappelle que la CSS a été renouvelée par arrêté préfectoral du 13 janvier 2021. Six arrêtés modificatifs ont été pris depuis.

Il installe officiellement les nouveaux membres :

M. DARRIBERE, collègue « exploitants » pour la société GENERIS,
 M. LOTON, collègue « salarié » pour la société TOTAL,
 M. PRINGAULT pour la société ALPA
 et M. DAMNIENS TESSIER pour SARPI.

La CSS est composée de 42 membres dont 6 membres pour le collège « État », 8 pour le collège « collectivités » 7 pour le collège « Riverain et Association » 11 membres pour le collège « exploitant » et 10 pour le collège « salariés ».

Le règlement intérieur a été adopté le 14 février 2022. Il peut être porté à la connaissance si besoin. Il prévoit un quorum composé de la moitié des membres (soit 21 membres) et un vote à la majorité des voix. En l'absence du suppléant, le mandat est possible au sein du même collège.

Monsieur AMAT demande si des procurations ont été recueillies.

Madame CHÉRIF confirme qu'il n'y a eu aucune procuration.

Monsieur AMAT demande si le compte-rendu de la dernière commission (du 14 février 2022) appelle des observations. Aucune remarque n'étant émise, il est adopté. Il est envoyé aux participants et mis en ligne sur le site de la DRIEAT.

Monsieur AMAT propose de faire le point sur les décisions prises lors de la dernière réunion.

- AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE a remédié aux besoins en formation du personnel ;

- GDE a subi une série d'incendies en 2020 et en juillet 2021. La société n'étant pas représentée, Madame DUBOIS précise qu'aucun nouveau sinistre n'est survenu depuis.

- SEQENS a fait l'objet de 4 inspections et d'un contrôle inopiné en 2021. L'entreprise n'étant pas représentée, les éléments de réponse n'ont pas pu être apportés. M. AMAT informe qu'un plan d'action lui a été annoncé à l'issue d'une visite récente du site.

- TOTAL ÉNERGIES a fait l'objet de 2 exercices POI avec la collaboration du SDIS. Il rappelle que la DRIEAT doit revoir la mise à jour du POI (étude de dangers).

Monsieur AMAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

La parole est ensuite donnée aux exploitants de Total Raffinage France et SARP Industries pour la présentation de leur bilan.

I - Présentation du bilan d'exploitation 2022 et perspective d'évolution des sociétés SARP Industries et TOTALÉnergies

Monsieur HERNANDEZ LARA, chef d'établissement du site TOTAL ÉNERGIES de Gargenville, revient sur l'activité de l'établissement, l'évolution du site et le bilan SGS en 2022.

Le site de Gargenville est une vitrine de ce que la compagnie est capable de faire. Il précise que la société Total transformée en TotalEnergies montre une ambition forte et une stratégie qui convergent pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 au niveau mondial.

Cet objectif fait l'objet d'un programme d'investissement à hauteur de 32 millions d'euros (annonce du 24 septembre 2020).

L'ambition de la plateforme à l'horizon 2025 est celle d'être la première plateforme multi-énergies, bas carbone et zéro pétrole d'Europe.

En termes d'évolution de sites, ont été évoqués :

- le démantèlement des unités, bacs de stockage et chargements camions,
- la mise en service de la centrale photovoltaïques,
- l'automatisation de la défense contre l'incendie,
- la logistique biojet.

Sur le bilan SGS 2022 :

Monsieur AMAT souhaite savoir s'il y a plus de risques générés par les produits pétroliers et électriques pour les riverains (les biocarburants stockés sont moins inflammables).

Monsieur HERNANDEZ-LARA confirme que les bio carburants seront acheminés par rail. Il précise que les SAF TANKS sont des bacs destinés à recueillir du Biocarburant (100°: bio uniquement). La réduction du stockage d'essence est un changement majeur opéré sur le site de Gargenville réduisant ainsi les risques industriels et d'incendies.

Le volume de stockage de gasoil reste inchangé.

La mise en place d'une centrale solaire n'induit pas de risque particulier à l'extérieur du site.

Monsieur AMAT demande si la suppression du rythme de travail en « 3x8 » aura une incidence en terme de sécurité.

Monsieur HERNANDEZ-LARA confirme le maintien de la présence d'une personne pour sécuriser le site H.24

Monsieur AMAT remercie Monsieur HERNANDEZ-LARA pour la présentation. Aucune autre question n'étant posée, il passe la parole au représentant de SARP Industrie.

La présentation du bilan de l'entreprise SARP INDUSTRIES est assurée par Mme Cécile LABUTTE.

La société est le leader européen en matière de traitement et de valorisation de déchets dangereux. Sa mission est de maîtriser durablement le risque déchets en pérennisant l'activité industrielle.

Le site de Limay a été le premier inauguré, le 1^{er} juillet 1975. Le site compte aujourd'hui 14 incinérateurs et 18 procédés de traitement des eaux. 2022 a été une année charnière puisque IWS SUEZ a rejoint le groupe (fort de 900 collaborateurs). La première ligne d'incinération remonte à 1985 et la dernière à 2005. L'usine s'est modernisée avec une maintenance préventive qui permet de maintenir l'intégrité de ses installations.

Sur la surveillance environnementale : L'impact environnemental des rejets atmosphériques de l'usine est suivi au travers d'un bio indicateur, les lichens. Depuis 2013, la tendance est à la baisse en Dioxines/Furanes dans les fumées.

Sur le bilan des émissions dans l'air en lien avec l'activité d'incinération : Concernant l'ensemble des polluants, le bilan fait état d'un seuil d'émissions est conforme à la réglementation.

Sur les rejets aqueux : Le résultat est constant, voire à la baisse.

Sur la maîtrise de la consommation en eau : Toutes les eaux fluviales sont dirigées vers deux bassins de sécurité. L'objectif étant zéro rejet à la Seine, il est atteint depuis 2018. Les actions de recherche et de réhabilitations des réseaux d'eaux pluviales et potables se poursuivront en 2023.

Sur la maîtrise énergétique : Le volume d'électricité achetée est constant, sauf en 2020 qui s'explique par une autoconsommation moindre (du fait de l'énergie récupérée au moyen de la vapeur des lignes d'incinérations).

En termes d'entraînement et d'exercices POI, le site, classé SEVESO 3-seuil haut, dispose d'une vingtaine d'équipiers de second d'intervention (ESI) et une dizaine de cadres d'astreintes. Un exercice POI est réalisé chaque année avec une mise en situation réelle avec la collaboration du SDIS. Tous les mois, les cadres d'astreintes et les ESI se forment au Centre national de prévention et de protection afin de maintenir leurs acquis.

Les investissements opérés en 2022 ont principalement porté sur l'amélioration de la sécurité du site.

Monsieur AMAT demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire de Porcheville demande si SARPI procède à des analyses sur le site d'enfouissement de Guitrancourt en rapport avec la nappe phréatique.

Monsieur AMAT signale que le site de Guitrancourt fait partie d'une autre CSS (EMTA).

Madame DUBOIS précise que le site de Guitrancourt (EMTA) est un site soumis à arrêté préfectoral. Un certain nombre de paramètres sont à surveiller que ce soit au niveau des eaux de ruissellement que des voies de circulation. Au niveau des eaux souterraines, des piézomètres permettent de surveiller l'absence d'impact du site. Les unités de traitement du biogaz issue de la dégradation des déchets qui sont enfouis, font également l'objet d'un suivi des émissions atmosphériques.

Monsieur AMAT indique que les lixiviats ultimes qui ne peuvent pas être réutilisés sur le site de Guitrancourt, sont traités par voie physico-chimique sur le site de SARPI.

Monsieur FONTAINE rappelle sa délégation en tant que membre représentant la CU GPS&O. Il souhaite savoir si SARPI, en tant que producteur de vapeur, en valorise une partie en électricité pour des usages sur le territoire.

Madame LABUTTE fait savoir qu'une partie de la vapeur sera réutilisée pour la ville de Mantes-la-Jolie et aussi pour le projet IKEA sur la commune de Limay.

Monsieur AMAT informe que la société ALPA est le premier producteur de chaleur sur le territoire et premier consommateur d'électricité.

Madame DUBOIS rajoute que la société DIELIX utilise aussi la vapeur de SARPI et demande quelle est la proportion de chaleur qui n'est pas utilisée.

La réponse n'a pas pu être apportée par SARPI.

Monsieur AMAT conclut que l'activité est constante, que le niveau de pollution atmosphérique a considérablement diminué et se situe en dessous des seuils. Le site est limité en capacité d'extension. Il remercie Madame LABUTTE pour la présentation.

II-Présentation du bilan et de l'action de l'inspection des installations classées par la DRIEAT

La présentation est assurée par Madame DUBOIS, Madame FAILLARD et Monsieur CASSIAUX.

Madame DUBOIS rappelle que selon les catégories de site, la fréquence des contrôles n'est pas la même en fonction des enjeux représentés par les différents sites :

- au moins une inspection/an des établissements prioritaires (ex TotalEnergies)
- une visite tous les 3 ans des établissements à enjeux soumis à la directive IED (risques chroniques) :
- 1 visite tous les 7 ans des établissements soumis au régime de l'autorisation.

Il s'agit là de fréquences minimales.

Pour délivrer de nouvelles autorisations, la DRIEAT se doit d'aller voir le fonctionnement du site dans l'année de la prise de l'arrêté préfectoral (ex : dans le cas d'une modification importante sur un site).

Monsieur AMAT demande si EDF est vouée à rester un site industriel.

Madame DUBOIS confirme qu'il s'agit de la déclaration soumise au Préfet par EDF dans le cadre de sa cessation d'activité. EDF étant proche de SARPI (Seveso), des inspections ont été menées en 2020 et en 2021 dans le cadre de l'action post Lubrizol, même si le site est à l'arrêt.

Madame DUBOIS informe que, malgré la cessation d'activité actée en 2017, les services de la DRIEAT maintiennent la surveillance des eaux souterraines suite à la constatation de spots de pollution du sol sur site. EDF travaille sur son plan de gestion pour retirer ces spots au fur et à mesure de l'avancement de ses projets. D'ici 2032, des actions de désamiantage et de déconstruction des cheminées et du bloc usine seront menées.

Monsieur AMAT demande que soit précisé le concept « post-Lubrizol » aux membres de la commission.

Madame DUBOIS explique qu'à la suite de l'incendie du site Lubrizol à Rouen, sans doute dû à un effet domino en lien avec un incident survenu sur le site d'un entrepôt voisin de Lubrizol, le Gouvernement a décidé de systématiser l'inspection des sites voisins de sites classés Seveso. Ce plan d'actions est déployé depuis 2020. Pour 2022-2023, le document d'information relatif à la déclinaison du plan d'action national « post-Lubrizol » a été élaboré en collaboration avec le SPI Val de Seine. Ce document est destiné aux riverains et aux professionnels. Par ailleurs, le SPI Val de Seine a rédigé en avril 2021 un retour d'expérience sur l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen et y rappelle les évolutions réglementaires en matière de prévention et gestion des risques.

Monsieur FONTAINE souhaite savoir si dans le cadre d'un permis de démolition d'un site industriel comme dans le cadre d'un permis de construire, une enquête environnementale (biodiversité, espèces protégées) doit être diligentée.

S'agissant de la déconstruction des cheminées et de l'usine électrique, Monsieur AMAT précise qu'un permis de démolir a été accordé par le Préfet et oriente Monsieur FONTAINE vers les services de GPS&O.

VI – Questions diverses

Aucune.

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur AMAT** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 16h20.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie



Jean-Louis AMAT